



Notre association doit continuer et pour être entendue, elle a besoin d'adhérents.

Merci de ce que vous pouvez faire pour nous aider.

Nous sommes très inquiets sur le secteur des Gorges de l'Escaumels :

- **Le projet éolien sur Comiac** n'a pas encore été déposé à la Dreal du Lot à la date du 20 mars mais le conseil municipal de Sousceyrac en Quercy du **13 mars 2018** a voté à la majorité des 27 présents le projet de signature de la convention autorisant les pales d'éoliennes à survoler les voies de communication communales. Nous avons demandé les délibérations et le texte de la convention.
 - Nous aurons besoin **d'aide financière et d'adhérents** car il faudra demander à **Maître IZEMBARD** d'intervenir pour nous aider dans ce combat. N'hésitez pas à télécharger le **bulletin d'adhésion 2018 en format pdf** ou à le transmettre à vos amis ou relations
 - Nous attendons un décret du ministère de la transition énergétique réorganisant l'instruction des dossiers ICPE pour les confier aux Missions Régionales de l'Autorité Environnementale (**MRAe**). Il y a d'ailleurs une convention qui a été signée le 13/09/2016 entre la **DREAL et la MRAe d'Occitanie**..
- à suivre ... signez et faites signer les pétitions

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appgecomiac.for-lac.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis **en gras et en rouge**, il suffit de cliquer dessus

- "**L'insoutenable légèreté de l'air**" dans cet article paru dans **Valeurs actuelles du 4 mars**, Michaël Fronton explique : "*L'éolien ne souscrit à aucun des articles du credo vert. Complètement dispersée, elle oblige à fortement développer le réseau des lignes électriques, alors que la demande globale stagne ; elle renchérit le coût de l'électricité tout en fragilisant les structures existantes*" et aussi : "*l'électricité renouvelable ne diminue en rien les rejets de CO₂ du système électrique français. Et ce rien coûte très cher.*"
- **Danger éoliennes** : en 2007 les éoliennes mesuraient 125 m de hauteur en bout de pales ; en 2017 elles mesurent plus de 200 m de hauteur et les pales atteignent 100 m de long (200 m de diamètre du rotor) en supposant qu'une pale fait 1 tour en 5 secondes, **le bout de la pale fait du 452 km/h** et à cette vitesse, s'il y a rupture d'une pale, les **débris peuvent se retrouver entre 710 m et 1070 m**. Lire le **rapport et les calculs** faits par Jean-Pierre Abalain Ingénieur Général du Génie maritime, Jean-Yves Chazal Ingénieur École Navale et Bernard Schumpff Ingénieur INSA-Lyon
- **En Belgique**, les habitations situées dans un rayon de 500 mètres autour d'une éolienne perdent 3,5% de leur valeur. Et Jusqu'à deux kilomètres, c'est -2,66% **publié le 18 janvier 2018**
- Ces 2 éoliennes sont de 120 m de haut en bout de pale et la plus proche est située à 850 m de la maison, **les personnes qui habitent cette maison ne peuvent plus profiter de leur jardin à cause du bruit.**



- "**Energies vertes et biodiversité incompatibles?**" A l'occasion de l'ouverture du sommet international sur la biodiversité, le journal **La Croix du 13 mars** signale cette incompatibilité et rajoute : "*sur le sol français, les recommandations européennes (**Eurobats**), qui préconisent que les éoliennes soient construites à plus de 200 mètres de toute lisière arborée ne sont pas respectées*" ; **le problème n'est pas la mortalité de 350 000 chauves-souris par an en France, mais " la disparition**

des populations et des habitats près des parcs éoliens. Les études d'impact ne prennent que rarement en compte ce phénomène, qui peut être dévastateur."

- **Le Grand Figeac** veut devenir un territoire à énergies positives, dans cet article de **La Dépêche du 16 mars 2018**, on peut lire : " Quant à l'éolien, le gisement local en vent n'est pas des plus favorable "
- **Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE)**: au moment où un **débat public sur la PPE** s'ouvre et où chaque citoyen peut contribuer, la lettre de **Géopolitique du 20 février 2018** est alarmante. On peut y lire : "*Ainsi dans la PPE actuelle, les aides publiques aux énergies renouvelables et cogénération prévues pour la période 2016-2023 sont dix fois supérieures à celles dévolues au transport, dont les émissions de gaz à effet de serre sont cinq fois plus importantes que celles du secteur électrique. La France s'acharne à décarboner le secteur*

électrique qui l'est déjà largement, au détriment d'autres branches économiques bien plus émettrices de gaz à effet de serre. "

- **Décret de simplification pour booster les constructions d'éoliennes** : entre le 16 février et le 8 mars, le gouvernement avait déposé un projet de décret pour simplifier les procédures ICPE concernant les éoliennes terrestres. [2770 commentaires ont été déposés.](#)
 - Mais nous ne savons pas ni ce qui a été écrit dans ces commentaires, ni comment ils seront utilisés! Nous attendons de voir ce qui sera écrit dans le projet final.
 - Il est possible qu'au lieu de 2 possibilités de faire appel à la décision du préfet comme c'est le cas actuellement, nous n'ayons qu'une seule possibilité d'action auprès du tribunal administratif ; c'est peut-être pour cela que le projet n'est pas encore déposé auprès de la DREAL du Lot.
 - Nous avons aussi envoyé, le 6 mars, [un courriel à tous les députés](#) des commissions "Environnement durable" et des "Affaires économiques". Nous n'avons eu, à ce jour, que deux réponses.
- **En Allemagne**, une députée au Bundestag à Berlin dénonce, le 18 janvier 2018, " *L'expansion accélérée de l'énergie éolienne ne profite en rien à la protection du climat " ..."* Je me demande comment un parti écologiste, face à un tel saccage de la nature, peut simplement tourner la tête ailleurs ". Voir la [vidéo sous-titrée](#) et le texte complet en Français.



Le parc éolien de Névian dans l'Aude. (photo ©R. Garcia/La dépêche du Midi/MaxPPP)

Signez et faites signer

- Notre pétition pour éviter les [éoliennes à Comiac](#)
- La pétition [de Parlan](#)

Vous pouvez télécharger

- Un PowerPoint d'aide pour expliquer le danger des parcs industriels éoliens. Il a été fait par André Posokhow, administrateur de la FED, et ne contient ni logo, ni images. Il a pour titre " ***l'éolien industriel!***"
- Un PowerPoint fait par l'association [Stop-Eole-Parlan](#) qui comporte 12 pages dénonçant et expliquant les **dangers** des **parcs industriels éoliens**.
- Un pdf appelé manuel éolien de [prise illégale d'intérêt](#) ou de **complicité...**
- Vous pouvez télécharger le [bulletin d'adhésion 2018 en format pdf](#)

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "**...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."**

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en **l'article 2:**

Art. 1er. - *Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.***

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - *La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.***

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#)

Jan Svatos, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)